# **Ordonnance de prévention : Caténairiste**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Porter des chaussures de sécurité
* Porter des vêtements munis de bandes réfléchissantes.
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Porter un système de protection anti-chute
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les consignes de sécurité par rapport aux lignes électriques
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des TMS :

* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Respecter le protocole de l'entreprise (forte chaleur ou grand froid)
* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

Protégez-vous des effets du travail de nuit :

* Respecter un temps de sommeil d'au moins 6 heures d'affilée

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 12/08/2025